Objectif 8 Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire

Objectif 8 Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire

"Le pâturage par les troupeaux domestiques engendre une très grande palette d'impacts sur ces milieux naturels : tantôt totalement favorable, tantôt préjudiciable à leur maintien dans un bon état de conservation.[...]"

Action contractuelle 12 Favoriser l'utilisation pastorale raisonnée des pelouses sèches sur calcaire

L'établissement du parc met en place des mesures agroenvironnementales qui permettent le maintien du pâturage dans ces milieux. Il soutient les bonnes pratiques, comme l'entretien courant par le pastoralisme, qui ouvrent droit à des exonérations fiscales des propriétaires. Il peut prescrire la réalisation de travaux de débroussaillement ou de coupes d'arbres, ainsi que, ponctuellement, l'obligation de laisser pâturer un terrain pour son entretien, sous réserve de préservation des éléments du paysage construit.

ibutions attendues	Dringing wy gutros	
ibationo attoriados	Principaux autres	
ommunes adhérentes	partenaires à assoc	cier
nt activement leur espace	Propriétaires, éleve	urs,
ral	organismes agricol	es,
	Départements, Rég	jion, ser
	de l'Etat dont DDT	et servi
	sanitaires	
L'action contractuelle 12 s'applique sur les paysages construits et espaces à vocation		
	ommunes adhérentes ent activement leur espace eral	ommunes adhérentes partenaires à associant activement leur espace propriétaires, élever organismes agricole Départements, Régue l'Etat dont DDT sanitaires

action contractuelle 12 s'applique sur les paysages construits et espaces a vocation dominante pastorale du coeur repérés sur la carte des vocations.

pages 43 à 45

Référence ID de l'article : #2127

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-13 11:37